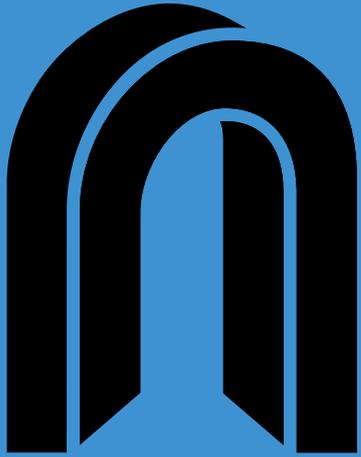


**LA
CONDITION
PUBLIQUE**
Place
Faidherbe
Roubaix



APPEL À PROJET
LA BASE



À l'occasion d'une année de travaux dans la rue couverte, La Condition Publique souhaite expérimenter un nouveau lieu de vie qui prendra place dans la Halle B d'avril à novembre 2019.

La Condition Publique souhaite procéder à l'aménagement de la HALLE B en lieu de pratiques urbaines, en partenariat avec la Fondation Décathlon, Oxelo / Decathlon Skateboarding, Parkour59 et dans le cadre de la saison-France Roumanie organisée par l'Institut Français.

Fort de cette volonté d'ouverture, La Condition Publique a choisi de mettre ses futurs usagers (visiteurs, voisins, résidents, associations, structures partenaires) au centre de la réflexion ; processus qui a permis de co-élaborer le présent cahier des charges.

1 / LE CONTEXTE

La Condition Publique et son quartier

Implantée dans le quartier du Pile, La Condition Publique de Roubaix fut un lieu de contrôle, de stockage et de conditionnement de la laine, du coton et de la soie de 1902 à 1972.

Acquis par la Métropole Européenne de Lille en 2000, puis mis à disposition de la Ville de Roubaix, l'édifice a fait l'objet d'un programme de réhabilitation conduit par l'architecte Patrick Bouchain, pour devenir une manufacture culturelle, lieu de vie, de travail et de diffusion artistique.

C'est aujourd'hui un lieu aux multiples facettes : une pépinière d'expériences de création contemporaine, un lieu de travail et de production culturelle, un lieu de diffusion, mais aussi un lieu de vie et de fêtes, un lieu ouvert à tous qui promeut l'innovation sociale, la rencontre et l'échange et qui tend aujourd'hui à établir et maintenir un lien solide avec le quartier du Pile.

La Condition Publique se situe en effet au cœur du quartier du Pile situé à l'Est de la ville de Roubaix. C'est un quartier ancien au patrimoine architectural ouvrier, développé au début du vingtième siècle à l'ouverture de la Condition Publique et des usines avoisinantes. Il est aujourd'hui considéré comme l'un des quartiers les plus pauvres de Roubaix et bénéficie des politiques municipales en faveur des Zones Urbaines Sensibles et du Programme Métropolitain de Requalification des Quartiers d'Habitat Ancien Dégradé (PMRQHAD). Le quartier est donc actuellement en profonde mutation : rénovation urbaine, transformation, reconstruction.

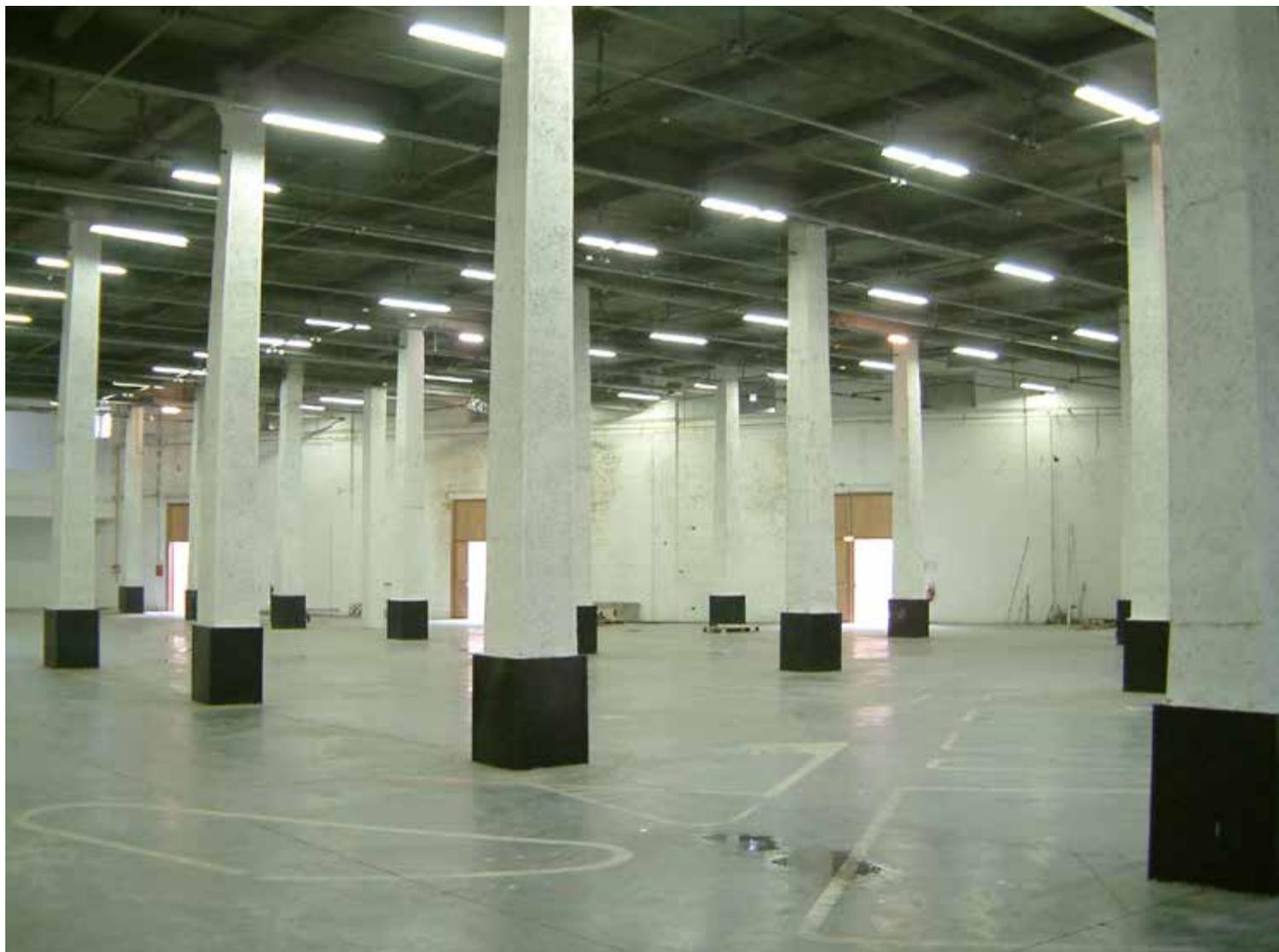
Aujourd'hui, c'est aussi sous le signe de la transformation que se place La Condition Publique. Depuis janvier 2016, Jean-Christophe Levassor a pris la direction de l'EPCC avec le projet de reconstruire ce lieu, pour en faire un lieu de développement et de coopération culturelle, un lieu de vie ouvert, accueillant les habitants du quartier, les résidents et les visiteurs dans un même espace de partage et de convivialité. Le projet de la transformation de la Verrière en lieu de vie s'inscrit au cœur de cette volonté.

La Halle B au coeur du projet et du lieu

La Halle B est une salle de 1550m² destinée aux expositions et à de grands événements (Street génération, braderie de l'art, etc..). L'idée est de donner à ce lieu une identité et une énergie nouvelle pour en faire le lieu central de la Condition Publique d'avril à novembre 2019 pendant la période de travaux. Les autres espaces de la Condition Publique seront fermés au public sur cette période. L'idée est de faire de cet espace un véritable lieu de pratiques urbaines (skate, parkour, danse, BMX, roller, foot pana etc..), ouvert à tous. A partir du 17 avril, nous ouvrirons cet espace du mercredi au dimanche de 12h à 19h et les soirs et dimanches d'événements.

En adoptant la philosophie et le mode du fonctionnement d'un « lieu infini », l'idée est de faire de cette salle un lieu de vie qui puisse accueillir et faire se rencontrer différentes personnes, différentes activités, différents usages... Ce projet s'inscrit également dans une volonté de tisser des liens entre la Condition Publique et son quartier en proposant aux voisins un espace convivial et familial, dédié au sport leur permettant de se rassembler et de se réapproprier ce lieu culturel qu'ils peuvent parfois considérer comme un lieu « pas fait pour eux ».





Vues de la Halle B



2 / L'OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent cahier des charges concerne l'agencement de la Halle B à l'occasion de la période de travaux de la Condition Publique pendant toute l'année 2019.

Il s'agit donc de concevoir l'**aménagement de l'espace de la HALLE B comme lieu de pratiques urbaines (parkour, skate, roller, BMX, danse etc)**. A ce titre, il est demandé de déterminer, outre l'agencement global de l'espace, les **plans des éléments structurants et des éléments fonctionnels (par exemple : modules de parkour, rampes de skateboard, séparateurs, rangements fonctionnels...** qui seront nécessaires à l'aménagement de l'espace)

La fabrication des modules sera assurée par l'équipe technique de la Condition Publique en lien avec l'équipe retenue. Certains éléments devront faire l'objet de chantiers participatifs impliquant les futurs usagers également suivis par l'équipe retenue.

A l'issue de la période d'exploitation à la Condition Publique, à la fin des travaux, les modules seront réutilisés soit à la Condition Publique pour d'autres usages, soit en d'autres lieux en lien avec des associations/structures partenaires.

Ce nouveau lieu de vie **aura pour vocation d'être « recyclé »**. Chaque module devra avoir une seconde vie, soit dans d'autres lieux (la free'che à Roubaix, le toit de la Condition Publique, b'twin village etc.) soit d'autres usages (cimaises d'exposition, assises etc.)

Utilisateurs et publics cibles

Le lieu devra répondre aux besoins des publics cibles variés ayant des aspirations différentes et fréquentant le lieu à différents moments, pour diverses raisons. La proposition devra tenir compte de ces différents profils et de la nature de leurs aspirations.

Les usagers « partenaires »

Lors de consultations avec nos partenaires sur ce projet, nous avons identifié les réseaux associatifs, culturels et sportifs amenés à utiliser le lieu que ce soit pour un atelier, un entraînement, un évènement. (CF liste des partenaires)

Les usagers « voisins du lieu »

Ce nouveau projet s'inscrit dans une volonté de renforcer les liens avec les voisins de la Condition Publique et plus largement de la ville de Roubaix. Le lieu doit favoriser les échanges avec le « voisinage » et être accessible à leurs yeux. Ces usagers auront la possibilité de venir la journée de manière récurrente ou en soirée, ponctuellement. Ils seront susceptibles d'être accompagnés de leurs enfants et de participer à des ateliers organisés par les associations partenaires.

Les usagers « métropolitains »

La diversité et l'exclusivité des modules et espaces proposés nous amène à espérer que les pratiquants des diverses disciplines viendront de loin pour s'entraîner.

Les usagers « partenaires extérieurs »

(associations, institutions culturelles, entreprises privées)
Ils seront organisateurs d'évènements ponctuels destinés à des publics libres ou privés. Leurs activités seront de natures variées (conférences, rencontres, ateliers, petits concerts, cocktails...).

Les usagers « résidents »

Le lieu doit pouvoir servir ponctuellement les usagers travaillant dans les laboratoires, le restaurant, le centre d'art, ou l'incubateur de la Condition Publique en leur offrant un espace d'échange ou de détente commun.

Usages et fonctionnalités du lieu

La multiplicité des cibles et des usages fera de ce lieu **un carrefour modulable** jouant sur la **délimitation de sous-espaces**. Ainsi il conviendra de définir un ensemble de **pratiques s'articulant au sein d'une même ambiance générale**. La circulation des usagers entre les différents sous-espaces devra être fluide.

Les principaux usages du lieu ont été définis et classés par ordre de priorité. Ainsi la proposition du prestataire sélectionné devra tenir compte des usages suivants :

1/ Zone de Pratiques urbaines libre : parkour et art du déplacement, escalade, skate, break, foot panna, déambulation, work-out, bmx, trottinette, slackline, basket, trampoline...

2/ Bowl de skateboard

3/ Bac à mousse

4/ Espace de représentation type concert :

Une zone sera prédéfinie et aura pour usage d'accueillir des représentations.

5/ Espace d'accueil familial et ludique

6/ Espace Bar / Restauration

Les contraintes liées aux usages

Le concept d'agencement proposé devra tenir compte des différents besoins cités plus haut et des **scénarios d'usages qui en découlent**. Ainsi il est demandé au prestataire de concevoir l'espace **selon des critères de pratiques sportives variées**. Il est possible de proposer dans le même concept, plusieurs propositions d'agencement pour répondre aux différents scénarios. De même, les zones décrites plus haut peuvent se chevaucher, se superposer, vivre en simultané ou en alternance selon les scénarios que vous déterminerez en accord avec la Condition Publique et ses partenaires.

Il faut veiller également à la réversibilité des modules construits afin qu'ils soient utilisables dans d'autres situations que les pratiques sportives : exposition, spectacle, détente, fête etc. Cette réversibilité permettra également aux différentes structures partenaires de «la Base» de pouvoir récupérer les modules au terme de la saison 2019 de la Condition Publique. Les modules devront être facilement déplaçables mais robustes, facilement nettoyables, multi-usages, adaptables à plusieurs disciplines sportives (par exemple, une structure qui se glisse, se grimpe et sert d'estrade peut servir à la fois au BMX+ Parkour + Hip-Hop).

Intégrer un projet partenarial

Le projet est porté par la Fondation Décathlon, Oxelo / Decathlon Skateboarding , l'Institut Français, Parkour59 et La Condition Publique. Il est donc primordial de prendre en compte les contraintes des partenaires et de participer aux concertations qui seront mises en place.

Accompagnement par l'Institut français avec l'artiste SADDO

Dans le cadre de la saison France Roumanie, L'institut français et la Condition Publique invitent l'artiste Saddo en résidence (en décembre 2018 et en avril 2019). Saddo est un street artiste très présent sur la scène roumaine. Il vient d'ailleurs de recevoir un design award à la design week de Bucarest.

Pour ce projet, Saddo sera invité à donner une signature artistique à un module, celui-ci sera amené à être présenté à la design-week de Bucarest en mai 2019.

Partenariat avec le collectif ZERM (<https://zerm.org/>)

La Condition Publique accompagne dans son développement le jeune collectif d'architectes Zerm, spécialisé dans le réemploi de matériaux issus de la déconstruction.

Le prestataire ou groupement retenu sera amené à collaborer avec ZERM notamment sur la question des matériaux et du réemploi dans une logique d'accompagnement.

Les valeurs

Le réemploi

Le collectif ZERM accompagnera les designers/architectes sur la question du réemploi des matériaux, L'équipe de la Condition publique accompagnera les designers sur la question du suivi des modules qui seront destinés à être utilisés par ailleurs dans d'autres lieux sportifs et/ou culturels de la métropole.

La transdisciplinarité

Ce projet impliquera pour les designers/architectes de travailler au sein d'une équipe de conception (technicien, sportifs, designers, graphistes, artistes).

Un lieu intergénérationnel

Une première consultation avec nos partenaires a été très riche sur l'image symbolique de ce nouveau lieu. L'esprit

de la « place de village » est revenu très régulièrement dans les discussions.

La concertation et les chantiers collectifs

La Condition Publique s'engage dans une démarche ouverte de concertation avec de nombreux partenaires qu'il conviendra d'intégrer à la réflexion et à la réalisation avec au moins une séance de créativité avant d'établir le projet final.

La concertation aura lieu avec les principaux partenaires du projet pour intégrer leurs demandes et contraintes.

La construction des modules se fera de manière collective avec des jeunes en insertion professionnelle, le collectif Zerm et l'équipe technique de la Condition Publique.

Les éléments techniques

Fiche technique

ESPACE NU (SOL BETON)

- LONGUEUR MAXIMUM : 56.80 M

- LARGEUR MAXIMUM : 38.40 M

- SURFACE : 1 550 M²

- HAUTEUR SOUS PLAFOND : 7.71 M

- GRIL FIXE -HAUTEUR SOUS PERCHES : 6.55 M

- CHARGES MAXIMUM SUR GRILL : NOUS CONSULTER

- JAUGE MAXIMALE ADMISSIBLE : 1 550 PERSONNES

Électricité

- 1x 125 A – 380V TETRA

- 3x 63 A – 380 V TETRA EN SALLE

- 8x 16 A -380V TETRA SUR GRIL

- 8X (3X16A) SUR GRILL

Contraintes techniques et spatiales

- Prendre en compte l'acoustique
- Modularité et multifonctionnalité de la salle
- Praticité de l'aménagement (nettoyage, rangements, etc., poubelle)
- Respect de l'accessibilité en ERP

Contraintes de matériaux et de construction

Le mobilier et les modules devront respecter exigences de sécurité, méthode d'essai et réglementation ERP.

3 / LE DESIGNER

Le rôle du designer ou du groupement de designer

La conception de l'aménagement et des modules et le suivi de la réalisation sont confiés à un prestataire unique ou un groupement de prestataires. Le titulaire doit respecter l'intégralité du cahier des charges.

LES LIVRABLES

Il est demandé au titulaire de la consultation d'assurer dans un premier temps la conception de l'aménagement de la Halle B :

- Les plans des éléments structurants et fonctionnels qui servent son aménagement et son concept
- Des croquis ou images 3D
- Des préconisations sur l'ambiance présentée sous forme de mood board par exemple (type de lumières, couleurs et matières des éléments de décorations et accessoires si nécessaire)
- Un Budget de production

Dans un deuxième temps, il est demandé au titulaire de la consultation, d'effectuer un suivi du chantier réalisé en collaboration avec les partenaires et notamment assurer la recherche des fournisseurs en lien étroit avec le service technique de La Condition Publique et Zerm.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE TRAVAIL

- Séance de créativité avec les partenaires et Allers et retours techniques : de novembre à décembre 2018
- Workshop et présentation du projet pendant la braderie de l'art : 1er et 2 décembre
- Constructions et résidences : janvier, février et mars 2019
- Ouverture de la BASE : 17 avril 2019

4 / PROCESSUS DE SELECTION

La sélection des candidats se déroulera en deux étapes :

PREMIÈRE ÉTAPE

Pour cette étape il est demandé aux candidats :

- Un texte d'intention au format A4, sur la compréhension du projet et les propositions de principe au regard des contraintes énoncées ci-dessus.
- Une sélection de projets déjà réalisés, en guise de références.

Après examen des dossiers présentés, trois candidatures seront retenues sur des critères de compréhension du projet, d'adéquation de la démarche aux valeurs et univers de La Condition Publique

SECONDE ÉTAPE

Pour la seconde étape, il sera demandé à chacun des trois designers retenus :

- De préparer une ébauche des livrables évoqués supra.
- De fournir un devis d'honoraires sur la base d'un forfait qui comprend les plans, la conception de l'ambiance et le suivi du chantier de construction.

Une visite des lieux sera programmée avec chacun des trois candidats qui, à cette occasion pourront échanger avec l'équipe de La Condition Publique.

Les trois candidats retenus seront auditionnés par l'équipe de La Condition Publique, assistée par des représentants de la Fondation Décathlon. Les candidats non retenus seront indemnisés à hauteur de 1000 euros HT d'honoraires.

Le choix du designer ou de l'agence de design est établi sur plusieurs critères :

- La prestation du designer sera évaluée sur la singularité de l'idée, sa valeur d'usage et le respect des contraintes. L'outil devra représenter l'identité de la Condition Publique en respectant l'esthétique forte déjà présente dans la salle.
- Le montant prévu de leur honoraires. Une négociation sur ce point pourra intervenir pendant l'audition.

CALENDRIER

- Lancement de la consultation : 13 juillet 2018
- **Date limite de réception des candidatures : 6 septembre 2018 minuit**
- Sélection des trois candidats : courant septembre 2018
- Visites et échanges avec les candidats : à partir du 15 septembre 2018
- Entretiens du 8 au 15 octobre 2018
- Choix du candidat : 16 octobre 2018

MODALITÉS DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Réception des candidatures uniquement par mail avec pour Objet :

« candidature LA BASE – [Nom du designer/groupement] »

à l'adresse suivante : direction@laconditionpublique.com

NB : les pièces jointes ne doivent pas dépasser au total 10 Mo

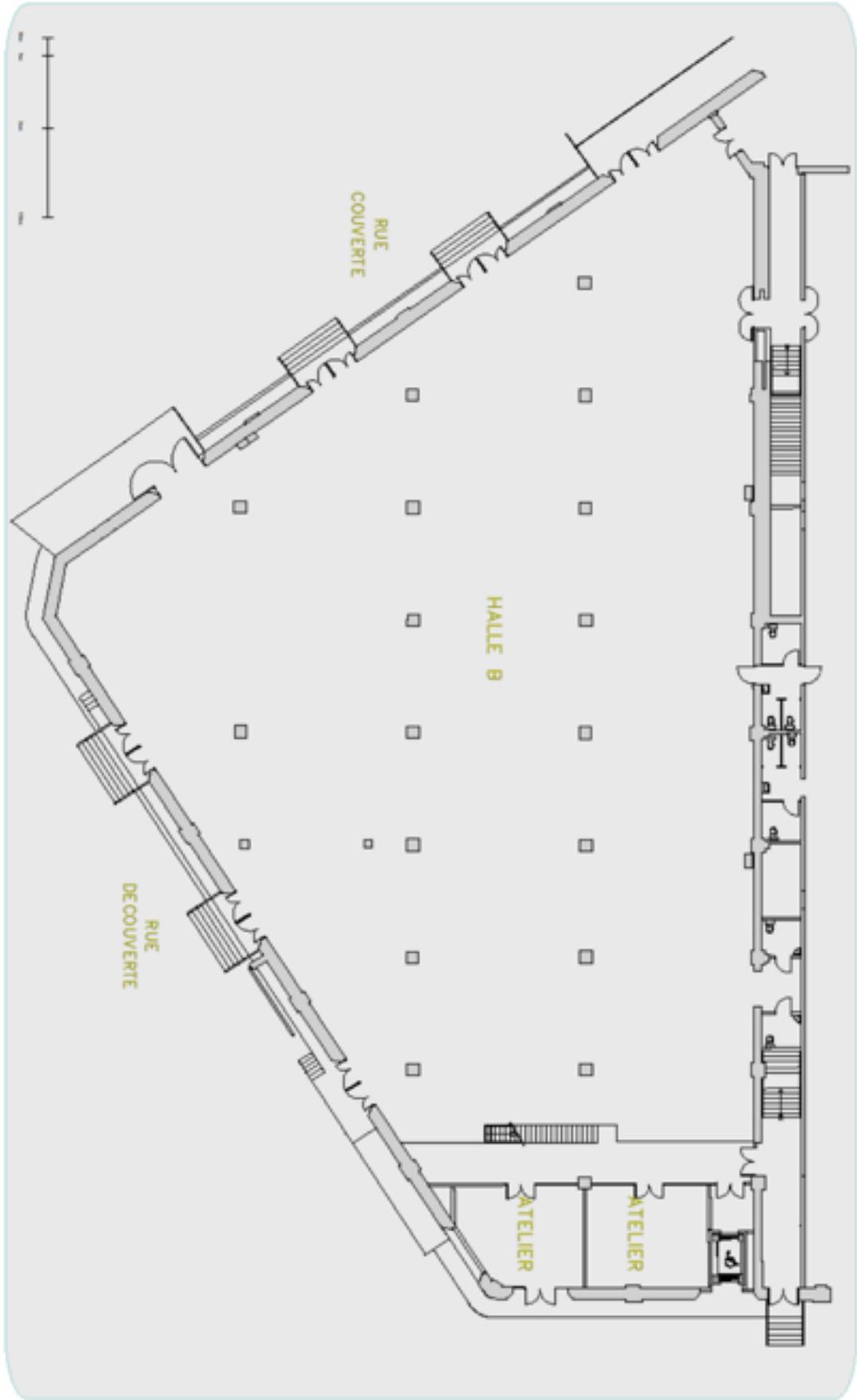
Annexe : plan de la Halle B



FACONSTRON S.A.S.
 11 rue de la République
 41000 Blois
 Tél : 02 54 53 23 49 Fax : 02 54 53 14 52

PROJET	DATE
ETUDE	1.0
REVISION	

PROJET	DATE
GEN DU PLAN	
B22 - HALLE B	
CHIFFRE	DATE
1:200	08/12/2007





**LA
CONDITION
PUBLIQUE**
Place
Faidherbe
Roubaix